

## • Des conditions souples de souscription

Souscription minimale : 10 parts soit 2000 euros, et par tranche de 200 euros au delà

Droits d'entrée : 5 % du montant souscrit

Frais de gestion annuels : 3,3 % nets de toutes taxes

Périodicité du calcul de la Valeur Liquidative : semestrielle

Liquidation du Fonds à partir de la 6ème année.

Dépositaire : Banque de NEUFLIZE, 3 avenue Hoche, 75008 Paris

*La Notice d'Information agréée par l'AMF est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.*

### Avertissements

L'Autorité des Marchés Financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation) dont au moins 60 % de l'actif doit être investi dans des sociétés présentant un caractère innovant, ayant moins de 500 salariés et n'étant pas détenues majoritairement par des personnes morales ayant des liens de dépendance.

L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

**PATRIMOINE INNOVATION 2**

est conseillé par

## A Plus Finance

7, rue de Portalis - 75008 PARIS - Tel : 01.40.08.03.40 - Fax : 01.40.08.03.50

Société de Gestion de Portefeuille agréée AMF sous la référence GP 98 - 51

e-mail : [infos@aplusfinance.com](mailto:infos@aplusfinance.com)

[www.aplusfinance.com](http://www.aplusfinance.com)



# A Plus Finance

## PATRIMOINE INNOVATION 2 FCPI

### Bénéficiez d'avantages fiscaux en investissant

- 60 % au moins de vos actifs dans des sociétés innovantes non cotées de l'Union Européenne, et
- 40 % au plus, en multi gestion et principalement dans la gamme de fonds de la société



Date d'agrément du FCPI par l'AMF : 17 août 2004

Dépositaire  
BANQUE DE NEUFLIZE - GROUPE ABN AMRO

# Les points forts de PATRIMOINE INNOVATION 2

## • Un double avantage fiscal

- ✓ Une réduction d'impôt sur le revenu, qui s'impute directement sur l'impôt à payer, égale à 25% maximum de votre investissement.

L'investissement est plafonné à :

- 12.000 euros si vous êtes célibataire, veuf ou divorcé  
(soit une réduction d'impôt maximale de 3.000 euros).
- 24.000 euros si vous êtes marié et soumis à une imposition commune  
(soit une réduction d'impôt maximale de 6.000 euros).

- ✓ Une exonération d'impôt sur les plus-values réalisées, sans limite de montant (hors prélèvements sociaux).

Ces avantages sont acquis sous réserve de détenir les parts pendant au moins 5 ans.

## • Une équipe de gestion dédiée

PATRIMOINE INNOVATION 2 est le 4<sup>ème</sup> FCPI géré par une équipe de spécialistes, réunissant 3 professionnels qui maîtrisent l'ensemble des connaissances nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion :

- **Niels Court-Payen** (ESCP 84) ancien de Paribas Affaires Industrielles et des équipes Lbo de Paribas (1984 - 1998) ; co-fondateur de A Plus Finance en 1998.
- **Philippe Tabouis** (Maîtrise Sc. Eco. Paris X 84 - Master Columbia University 86) gestionnaire de participations non cotées au sein du Groupe Crédit Lyonnais (1992 - 1999).
- **Frédéric Bayol** (ESCP 83) ancien auditeur du cabinet Mazars et gestionnaire à l'Européenne de Banque ; co-fondateur de A Plus Finance en 1998.

L'équipe de gestion a acquis après plus de 15 ans d'expérience :

- un savoir-faire en matière de valorisation d'entreprises, indispensable aux opérations de constitution et de cession des investissements,
- une méthodologie rigoureuse de sélection des investissements,
- un réseau relationnel étendu dans le capital-investissement, gage d'un flux d'affaires ciblé et qualifié.

L'équipe de gestion est assistée d'un comité d'investissement composé des 6 membres. Tous ont une expérience reconnue et sont opérationnels en tant qu'entrepreneurs ou financiers.

## • Un deal flow qualifié

Les investissements dans les sociétés innovantes non cotées se valorisent sur le moyen terme, ce qui coïncide avec la liquidation du PATRIMOINE INNOVATION 2 à partir de la 6<sup>ème</sup> année.

Après le retournement des marchés en mars 2000, A Plus Finance a créé les FCPI A Plus Innovation, A Plus Innovation 2 et Patrimoine Innovation constitués respectivement en 2001, 2002 et 2003. La valeur liquidative des FCPI, par rapport à l'origine, affiche au 30 juin 2004, les performances suivantes :

A PLUS INNOVATION (2001)	+ 15 %
A PLUS INNOVATION 2 (2002)	+ 8 %
PATRIMOINE INNOVATION (2003)	- 4 %

NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Pour information, l'équipe de gestion a investi dans 15 sociétés innovantes au sens de la réglementation fiscale. Ces sociétés bénéficient d'un label ANVAR et emploient moins de 500 salariés. Parmi les participations non cotées figurent les investissements ci-dessous :



Activité : Détection de véhicules volés

Traqueur exploite, en France, la technologie du leader mondial de la détection électronique de véhicules volés, sous licence Lojack. L'investissement a été réalisé après une longue période de mise au point de la version française de Lojack. La police et la gendarmerie ont été équipées de récepteurs Traqueur.

Une grande majorité des constructeurs automobiles ont référencé le système antivol Traqueur. L'intervention des forces de l'ordre dans le cadre de la traque des véhicules volés et le prix très compétitif par rapport aux systèmes de repérage par satellite font la force de Traqueur.



Activité : Plate-forme de solutions globales dans la traçabilité alimentaire.

La solution Trace One s'est imposée comme un standard en matière de traçabilité des produits de grande consommation.

Après l'annonce des groupes AUCHAN et CASINO de rejoindre CARREFOUR dans une démarche de mutualisation de la solution sur le marché, Trace One compte désormais un potentiel de clients de plus de 65% des fournisseurs de produits à marque propre distributeur. Cette étape marque le début d'une nouvelle phase d'activité des clients sur le portail Trace One et consolide ainsi la dynamique commerciale nécessaire au développement de la société.